



Examen, Janvier 2019

EXERCICE N°1

Début de l'année 2017, quatre amis ont décidé de s'associer afin de constituer une société à responsabilité limitée « EVEREST » dont l'objet social est la fabrication et la commercialisation des jouets. La société est définitivement créée le 15 janvier 2018. La balance d'ouverture de la société « EVEREST » arrêtée à la date de sa création est présentée ci-dessous. Les apports sont détaillés par associés comme suit :

L'associé « Bader » apporte le matériel de transport dont 1600 DT restent encore à payer et qui seront pris en charge par la nouvelle société, des équipements de bureau pour un montant de 4000D et 1300D en espèces.

L'associé « Brahim » apporte un matériel informatique pour 1500 DT, les titres de participation, les installations générales, agencements, aménagements ainsi qu'un avoir en banque pour 13500 DT.

L'associé « Bassam » apporte les placements courants, les marchandises dont 3000 DT restent à payer aux fournisseurs. Cette dette est prise en charge par la nouvelle société.

L'associé « Bechir » exploite depuis 5 ans une entreprise individuelle. Il apporte les actifs réels et les passifs de son commerce. A la date de l'apport, le solde du compte « compte de l'exploitant » apparaissait créditeur de 48500 DT, tandis que l'actif fictif était égal à 1/12 du bénéfice arrêté à la date de l'apport.

BALANCE D'OUVERTURE DE L'ENTREPRISE « EVEREST »

N°	Comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
101	Capital social		110000
162	Emprunt auprès des établissements financiers		8000
214	Fonts commercial *	?	
221	Terrains	15000	
222	Constructions	20000	
2234	Matériels industriels	10000	
224	Matériels de transport	12800	
2281	Installations générales, agencements aménagements	1600	
2282	Equipements de bureau	5500	
251	Titres de participation	1000	
31	Stock de matières premières	8000	
35	Stock de produits finis	12000	
37	Stock de marchandises	6900	
401	Fournisseurs d'exploitation		23000 - 3000
404	Fournisseurs d'immobilisation		1600
411	Clients	18000	
4365	TVA à payer		6000
52	Placements courants	6000	
532	Banques	18500	
54	Caisse	1300	
	Total	148600	148600

*l'associé « Bechir » n'avait pas un fonds commercial, celui-ci a été évalué par les associés lors de

Travail à faire

- 1/ Déterminer l'apport de chaque associé ;
- 2/ Etablir le bilan de l'entreprise individuelle de « Bechir » à la date de son apport ;
- 3/ Déterminer la valeur du « Fonds Commercial » apporté par « Bechir » ;
- 4/ En se basant sur la balance avant inventaire de l'entreprise individuelle de « Bechir » ci-dessous, reconstituer les écritures de la déclaration de la TVA ainsi que les écritures de détermination du résultat.

Extrait de la balance avant inventaire de l'entreprise individuelle « Bechir »

N°	Comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
31	Stock de matières premières	10000	
35	Stock de produits finis	7000	
4366	TVA déductible	?	
43667	Crédit de TVA à reporter	1600	
4367	TVA collectée		22600
601	Achat stocké de matières premières	40000	
61	Charges externes	25600	
66	Impôts, taxes, versements assimilés	1400	
701	Vente de produits finis		65200
75	Produits financiers		4800

EXERCICE N°2

L'entreprise « SOFT » dispose, le 1^{er} mars, de 3 effets en portefeuille détaillés comme suit :

Nature	Valeur nominale	Echéance	Tiré
Effet n°1	15000	31/5	C1
Effet n°2	?	31/7	C2

Effet n°1 :

Le 25/3 : l'entreprise endosse l'effet n°1 au profit du fournisseur d'exploitation F ;

Le 20/5 : C1 informe l'entreprise qu'il ne pourra pas payer l'effet n°1 à l'échéance et demande qu'elle lui avance les fonds afin de lui permettre d'honorer son engagement ;

Le 22/5 : l'entreprise envoie à C1 un chèque bancaire de 15000D ;

Le 30/5 : C1 accepte une traite échéant au 31/7 comportant, outre la somme avancée de 15000D, un intérêt calculé à compter de la date d'échéance de l'effet n°1 au taux de 8% l'an, TVA 7%.

Effet n°2 :

Le 1/7 : l'entreprise escompte l'effet n°2 auprès de sa banque ;

Le 7/7 : l'avis de crédit adressé à l'entreprise mentionne un montant net de 22821,550 DT compte tenu d'un taux d'escompte de 9% l'an et d'une commission bancaire de 5,950 DT TTC, TVA 19% ;

Le 4/8 : l'entreprise reçoit un avis de débit constatant le retour impayé de l'effet n°2 et comportant une commission d'impayé de 10 DT HTVA de 19% ;

Le 10/8 : l'entreprise tire sur son client un effet échéant le 30/9 comportant, outre le remboursement de la commission, un intérêt calculé sur la valeur nominale de l'effet n°2 à compter de sa date d'échéance au taux de 12% l'an et la TVA correspondante au taux de 7%. La traite est acceptée le même jour.

Travail à faire

On vous demande d'enregistrer ces opérations dans le journal de l'entreprise « SOFT »,

EXERCICE N°3

L'entreprise « MEN » est une société spécialisée dans la fabrication des costumes pour hommes. Au cours du mois de décembre 2018, la société a réalisé les opérations suivantes :

Le 6/12 : Des costumes qui avaient coûtés à la société 3800 DT ont été vendus au client C pour une valeur brute de 6250 DT, remise 4%, rabais 5%, TVA 19%. Le transport assuré gratuitement par la société a nécessité la consommation de 20 DT de carburant. Une facture est adressée le même jour au client C ;

Le 10/12 : Réception d'un avoir du fournisseur X comportant un rabais de 10% au titre d'un achat de fournitures de bureau facturé à la société le 25/11 pour une valeur brute de 500D, TVA 19%, enregistré par le comptable au débit du compte « 2282 Equipements de bureau » ;

Le 12/12 : Achat de tissus auprès du fournisseur Y pour une valeur brute de 3125 DT, remise 4%, escompte 2%, TVA 19% moyennant un règlement par chèque bancaire. La facture qui comprend aussi des frais de transport pour 70 DT HTVA de 13% est reçue le même jour ;

Le 13/12 : La société retourne au fournisseur Y 20% du tissus qui lui ont été facturés et livrés le 12. Elle reçoit le même jour la facture d'avoir comprenant aussi un rabais de 3% sur les tissus gardés et un chèque pour le montant correspondant. La valeur des frais du transport assuré par les moyens propres de la société « MEN » estimée à 60 DT serait considérée, d'après un accord avec le fournisseur Y, comme une avance sur la prochaine commande ;

Le 15/12 : La société vend des costumes au client L pour une valeur brute de 4000 DT, TVA 19%. La facture établie le même jour prévoit une remise de 10% et le transport assuré par le camion de la société « MEN » pour 150 DT HTVA de 13%. La société reçoit le même jour un chèque en règlement de la facture qui tient compte d'une avance de 700D déjà payée par le client L ;

Le 17/12 : La société accorde au client L un escompte de règlement de 5% pour son paiement rapide. La facture d'avoir et le chèque correspondant sont envoyés le même jour au client L ;

Le 20/12 : La société passe une commande au près de son fournisseur Z portant sur 500 mètres de tissus au prix unitaire de 10 DT et fait accompagner sa commande d'un chèque de 500 DT à titre d'avance. Le fournisseur Z accorde habituellement une remise de 5% ;

Le 23/12 : le fournisseur Z livre les 500 mètres de tissus commandés et adresse la facture correspondante qui porte les éléments suivants : Brut 5000 DT, TVA 19% et une remise de 4%.

Travail à faire

Enregistrer ces opérations dans le journal de la société « MEN ».